



# NOTRE COMMUNE INTRODUIT LA TAXE AU SAC

1<sup>er</sup> janvier 2013

En application de la législation fédérale et cantonale et du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, les coûts d'élimination des déchets urbains sont désormais à charge de leurs détenteurs.

## CELA SIGNIFIE POUR VOUS QUE:

- Les charges relatives à l'élimination de vos déchets dépendent à présent de votre effort de tri. Utilisez dès lors les structures de recyclage mises en œuvre par votre commune.
- **Dès le 1er janvier, les sacs taxés officiels blancs et verts sont seuls autorisés** pour les ordures ménagères. L'utilisation de sacs gris, noirs ou transparents est prohibée dès cette date.
- Le non respect du nouveau règlement entraîne des amendes d'ordre. Des informations complémentaires sont disponibles auprès de votre commune.

Vous pourrez acheter les sacs dans vos commerces habituels **dès le 10 décembre** au prix de:

<b>17 litres</b>	•	rouleau de 10 sacs	•	Fr. 10.-
<b>35 litres</b>	•	rouleau de 10 sacs	•	Fr. 20.-
<b>60 litres</b>	•	rouleau de 10 sacs	•	Fr. 38.-
<b>110 litres</b>	•	rouleau de 5 sacs	•	Fr. 30.-

TRIER c'est ...  
VALORISER

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à votre administration communale ou au 0800 804 806 (numéro gratuit)

[www.vaud-taxeausac.ch](http://www.vaud-taxeausac.ch)



**gedrel**  
vos déchets nous intéressent



**SADEC**  
optimisez vos déchets

